

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_045 | Histoire de la sexualité.CollectionBoite_045-18-chem | Héritage, succession. Item](#)[\[Le droit de succession dans la féodalité - suite\]](#)

[Le droit de succession dans la féodalité - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb045_f0466

SourceBoite_045-18-chem | Héritage, succession.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

- le droit d'intercession maintenu.
 lorsque le pape ou le seigneur, au XVI^e,
 pouvait que le père et la mère soient adués,
 et acquiescent / h'f, à déclarer qu'ils
 n'ont pas d'autres enfants, la veuve
 est renvoyée.

- il est un renfort par la pratique
 du "renoncement à succession future":
 l'ordination des fils et des filles par des ministres
 réguliers dans le couvent. On recourt
 au contrat de mariage pour assurer ce
 renoncement.

- l'édit de St. Maurice (1567) tend
 à empêcher, d'un côté de décrire (et
 roman) le mariage de l'intercession
 l'un de l'autre, et aux l'un, parents
 du père. La veuve fut mal acceptée
 de l'un.



Ch. Lefebvre.

Histoire du droit civil français

I. n° 47-60.

~~1567~~

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text appears to be in French and is organized into several paragraphs.]